

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 4 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos, le 4 mai 2020 à 19 h 00, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Est présent par voie téléphonique :

Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
----------	----------------	------------

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 15.

Séance ordinaire du 4 mai 2020 – Séance à huis clos

M.B. 2020-05-04-106

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée à l'unanimité

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2020-05-04-107

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois de mars et avril 2020

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2020
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 avril 2020
- 100-7 Employé 13-01 – Congé sans solde – Suivi
- 100-8 Adoption du règlement 2020-326 – Règlement modifiant règlement 2019-323 établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2020
- 100-9 Taux d'intérêt applicable aux versements des taxes 2020
- 100-10 Rémunération des élus municipaux

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Tests annuels – Pompes portatives et camions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Fauchage des bords de chemins

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
400-3 Écocentre et site des lagunes
400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
400-5 Résultat de la demande de prix BOU-2020-04 – Service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2020
600-3 Descentes de bateaux – Lac des 31 milles et Rivière Gatineau

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Dossier de Simon Provost
900-2 Appel d'offres – Déneigement – Date ouverture soumissions

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

M.B. 2020-05-04-108

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois de mars et avril 2020

Le maire, Gilles Bastien, a déposé, son rapport d'activités pour le mois d'avril 2020.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 30 avril 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2020-05-04-109

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 avril 2020, pour un montant total de 5 198.66 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2020

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, mentionne qu'il se retire pour le paiement des points 100-5 et 100-6.

M.B. 2020-05-04-110

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2020 pour un montant total de 131 524.66 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à la majorité

100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 30 avril 2020**

M.B. 2020-05-04-111

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2020 pour un montant de 12 701.92 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, mentionne qu'il reprend son siège à la table du conseil.

100-7 **Employé 13-01 – Congé sans solde – Suivi**

M.B. 2020-05-04-112

Considérant la lettre déposée par madame Raymonde Tremblay, mentionnant qu'elle démissionne de son poste de directrice générale adjointe à la municipalité de Bouchette;

Considérant que madame Tremblay demande que les bénéfices marginaux, qui lui sont dus, lui soient remboursés;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour remettre à l'employé 13-01, les bénéfices marginaux qui lui sont dus.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller Pascal Saumure mentionne qu'il y aurait lieu de souligner les années de service ainsi que l'excellent travail de madame Tremblay au sein de la municipalité de Bouchette. Il a été convenu que les membres du conseil discuteront de ce dossier lors d'un prochain atelier de travail.

Il a aussi été question de souligner les 20 ans de service de la directrice générale au sein de la municipalité.

100-8 **Adoption du règlement 2020-326 – Règlement modifiant le règlement 2019-323 établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2020**

M.B. 2020-05-04-113

Règlement 2020-326 – Règlement modifiant le règlement 2019-323 – Règlement établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2020

ATTENDU que le conseil désire modifier le règlement numéro 2019-323, règlement concernant la taxation pour l'exercice 2020;

ATTENDU que le règlement 2019-323 prévoit que le taux d'intérêts annuel est fixé à 16% par année sur les soldes des taxes impayées;

- ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par le conseiller au siège 6, Jean Daoust, lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020;
- ATTENDU** qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020;
- EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte le présent règlement comme suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Taux d'intérêts

L'article 4 du règlement numéro 2019-323 est abrogé.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement a effet depuis le 1^{er} avril 2020.

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

100-9 Taux d'intérêt applicable aux versements des taxes 2020

M.B. 2020-05-04-114

Considérant la résolution M.B. 2020-03-25-079 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2020;

Considérant que cette résolution mentionnait qu'en raison des circonstances exceptionnelles reliées à la COVID-19, le taux d'intérêt sur les taxes exigibles pour l'année courante est de 0% et ce jusqu'au 1^{er} mai 2020;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que le conseil autorise que le taux d'intérêt sur les taxes exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Rémunération des élus municipaux

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, mentionne qu'il se retire pour le traitement de ce point 100-10.

M.B. 2020-05-04-115

Considérant la situation présente, en raison de la COVID-19, où les membres du conseil doivent travailler en visioconférence via internet par obligation;

Considérant que le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, n'a pas internet présentement et que la situation présente lui demande des frais supplémentaires;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, les membres du conseil ont résolu de verser au conseiller Yvon Pelletier une allocation afin de lui permettre d'avoir accès à internet et ce, pendant le temps de la pandémie.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, mentionne qu'il reprend son siège à la table du conseil.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'avril 2020.

200-2 Tests annuels – Pompes portatives et camions

M.B. 2020-05-04-116

Considérant que des tests de performance doivent être réalisés annuellement sur les pompes;

Considérant que les pompes concernées sont : celle du camion autopompe citerne, celle du camion-citerne ainsi que deux pompes portatives;

Considérant la demande de prix effectuée par le directeur du service incendie, Richard Carle et ce, auprès de l'entreprise ayant effectué ces tests les deux dernières années;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de retenir les services de l'entreprise « Battleshield Industrie Limited » pour effectuer les tests annuels sur les pompes et ce, au prix de 1 375\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

Le rapport des travaux exécutés en avril 2020 par le service des travaux publics est déposé par l'inspecteur municipal.

300-2 Fauchage des bords de chemins

M.B. 2020-05-04-117

Considérant que le contrat de fauchage des bords de chemins peut être octroyé de gré à gré, car il est d'un montant inférieur à 25 000\$;

Considérant que les membres du conseil désirent octroyer un contrat d'une durée d'une année;

Considérant que les dates d'exécution des travaux seront du 20 juin 2020 au 15 juillet 2020;

Considérant que le prix demandé est un prix au kilomètre de chemins;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour procéder à une demande de prix pour le contrat de fauchage des bords de chemins. Si le prix demeure sensiblement le même, il est résolu de mandater la directrice générale pour octroyer le contrat de fauchage des bords de chemins et ce, pour l'année 2020 au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

400-5 **Résultat de la demande de prix BOU-2020-04 – Service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques**

M.B. 2020-05-04-118

Considérant la résolution M.B. 2020-04-06-102 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 avril 2020;

Considérant que par cette résolution, les membres du conseil mandataient la directrice générale pour procéder à une demande de prix auprès du fournisseur local, Entreprises septiques L.M. et ce, pour le contrat de vidange des boues de fosses septiques pour une année;

Considérant la demande de prix effectuée par la directrice générale;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été produit et déposé par la directrice générale;

Considérant que le prix soumis pour la vidange d'une fosse résidentielle représente une augmentation de 3.25% et se chiffre à 127\$;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'octroyer le contrat de service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques pour 2020-2021 à « Les Entreprises septiques L.M. » et ce, selon les prix soumis.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

En ce temps de pandémie, considérant les directives gouvernementales qui ont suspendu les procédures visant le déplacement ou le rassemblement et considérant que le comité consultatif d'urbanisme est formé majoritairement de personnes âgées, les analyses et le traitement de différentes demandes déposées à la municipalité sont remises.

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2020

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'avril 2020 sont déposées.

600-3 Descentes de bateaux – Lac des 31 milles et Rivière Gatineau

M.B. 2020-05-04-119

Considérant la situation en cours présentement, soit la situation d'urgence sanitaire due à la COVID-19;

Considérant que le gouvernement a maintenu les dates d'ouverture de la saison de pêche;

Considérant que la décision d'ouvrir ou non les descentes de bateau relève des municipalités;

Considérant que les descentes de bateau des municipalités voisines sont accessibles présentement;

Considérant que la Direction nationale de la santé publique a émis certaines directives et recommandations que la population doit respecter;

Considérant que les amateurs de pêche sont aussi tenus de respecter ces directives et recommandations;

Considérant qu'une de ses recommandations consiste à demander aux gens de limiter leur déplacement;

Considérant que présentement certains citoyens de Bouchette utilisent la descente de bateau d'une municipalité voisine et ce, pour aller à la pêche sur le lac des Trente-et-Un-Milles;

Considérant qu'advenant une ouverture des descentes de bateau, la municipalité doit s'assurer de l'application des règles de distanciation sociale actuellement en vigueur par les usagers et ce, avec les moyens à sa disposition;

Considérant les communications courriels entre les élus à ce sujet et ce, depuis quelques jours;

Considérant que la descente de bateau municipale située au lac des Trente-et-Un milles est sous bail emphytéotique;

Considérant que l'emphytéote demande un écrit en provenance de la municipalité lui indiquant que la municipalité lui demande d'ouvrir la descente de bateau et le stationnement;

Considérant que lors des échanges courriels entre les élus et la directrice générale, une majorité d'élus ont donné leur accord et mandaté la directrice générale pour transmettre un écrit à l'emphytéote lui demandant d'ouvrir la descente de bateau;

Considérant que l'emphytéote a indiqué sa collaboration afin de mettre en place des mesures visant le respect des consignes gouvernementales en ce temps de pandémie;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que les membres du conseil entérinent l'écrit envoyé par la directrice générale demandant à l'emphytéote, « Majopial Ltée », société représentée par monsieur Pierre Riel, à ouvrir la descente de bateau située au lac des trente-et-un milles. Il est également résolu de demander que des mesures soient prises par la société Majopial Ltée afin que les règles d'hygiène soient respectées par leur personnel et que les consignes applicables soient aussi respectées, distanciation de 2 mètres entre les individus et interdiction de rassemblement.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 **Dossier de Simon Provost**

Note au procès-verbal

Ce sujet sera discuté lors d'un prochain atelier de travail.

900-2 **Appel d'offres – Déneigement – Date ouverture soumissions**

M.B. 2020-05-04-120

Considérant la période de la COVID-19;

Considérant que la date d'ouverture des soumissions est prévue pour le vendredi 8 mai 2020;

Considérant l'addenda produit dans les derniers jours concernant l'inscription d'une clause dans le système électronique d'appel d'offres SEAO;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale afin qu'elle prenne les dispositions pour reporter la date d'ouverture des soumissions d'une période de 10 à 15 jours.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Séance tenue à huis clos.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2020-05-04-121

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière